



**L'éducation : moteur
du développement durable**

**Mémoire présenté à la Commission des
transports et de l'environnement**

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Février 2015



La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente plus de 200 000 membres, dont 130 000 environ font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.

De plus, la CSQ compte en ses rangs 75 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Introduction

Pour répondre aux défis sociaux et environnementaux actuels, le Québec s'est doté, en 2006, d'une loi ambitieuse afin d'implanter le développement durable au sein des organismes publics et parapublics. Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), cette loi vise à établir légalement un cadre de responsabilisation en matière de développement durable, ce qui est un moyen pour donner plus de cohérence aux initiatives des acteurs du milieu.

En 2005, lors des consultations devant mener à l'adoption de cette loi, puis en 2007, lorsque la première stratégie de développement durable a été soumise à l'examen public, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a été invitée à contribuer à la réflexion sur le sujet.

Chaque fois, nous avons cru bon d'insister sur le fait que le développement durable est un concept intéressant, mais trop souvent mal compris et réduit à sa plus simple expression quand vient le temps de l'appliquer. Bien que le développement durable préconise l'équilibre entre les dimensions sociale, environnementale et économique, cette dernière a presque toujours préséance sur les deux autres, qui servent trop souvent de caution morale pour justifier des projets qui miment le modèle de développement qui prévalait au 20^e siècle.

D'ailleurs, près d'une décennie après la mise en œuvre de cette loi, force est de constater que rien, ou presque, n'a changé, alors que la situation de l'écosystème planétaire se dégrade au fil des années. Selon le rapport 2014-2015 produit par le commissaire au développement durable, monsieur Jean Cinq-Mars, « [...] les lacunes quant à la recherche d'un développement durable demeurent et [...] le virage vers le développement durable se fait attendre » (Vérificateur général du Québec, 2014).

Les recommandations présentées dans ce mémoire se basent sur l'expertise de la CSQ en matière de développement durable. En effet, la Centrale a créé, en 1993, le mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ). Directement inspiré du rapport *Notre avenir à tous* (aussi appelé rapport Brundtland), qui a popularisé le concept de développement durable, ce mouvement rassemble aujourd'hui quelque 1 400 établissements. Ce sont en majorité des établissements scolaires de niveau primaire et secondaire qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'écologie, du pacifisme, de la solidarité et de la démocratie.

Nous nous attardons principalement, dans la première partie de ce mémoire, à la grande absente de cette stratégie de développement durable : l'éducation.

Comme le reconnaissent les principales instances internationales, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), il est impensable d'arriver à opérer les changements en profondeur requis par l'urgence écologique actuelle sans faire de l'éducation pour un avenir viable (EAV) la pierre angulaire de cette stratégie et de la loi qui la soutient.

Enfin, dans la seconde partie de ce mémoire, nous invitons le gouvernement à faire preuve de cohérence lors de la mise en œuvre de cette stratégie. En particulier, nous insistons sur le fait que, pour mettre en place une réelle culture du développement durable, ses principes doivent s'inscrire de manière transversale dans les différentes politiques gouvernementales.

Partie 1

L'éducation comme moteur de la transition vers un développement durable

1.1 Éducation et développement durable, un lien largement reconnu

Un consensus international existe autour du concept d'éducation comme élément clé du développement durable. En effet, tous les chapitres de l'Agenda 21, adopté par 178 chefs d'État lors du Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992, soulignaient la contribution essentielle de l'éducation, alors qu'un chapitre entier, le chapitre 36, était consacré spécifiquement à l'éducation, à la sensibilisation et à la formation. On y précise que :

L'éducation, y compris l'enseignement de type scolaire, la sensibilisation du public et la formation, doit être considérée comme un processus permettant aux êtres humains et aux sociétés de réaliser leur plein potentiel. L'éducation revêt une importance critique pour susciter une conscience des questions écologiques et éthiques, ainsi que des valeurs et des attitudes, des compétences et un comportement compatibles avec le développement durable, et pour assurer une participation effective du public aux prises de décisions. L'éducation, de type scolaire ou non, est indispensable pour modifier les attitudes de façon que les populations aient la capacité d'évaluer les problèmes de développement durable et de s'y attaquer (Organisation des Nations unies, s. d.).

Quelques années plus tard, la Commission de l'éducation et de la communication de l'Union internationale pour la conservation de la nature critiquait pourtant la place occupée par l'éducation dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 en affirmant : « Éducation [...] la priorité oubliée de Rio ? »

Récemment, la conférence d'Aichi-Nagoya sur l'éducation au développement durable et la conférence de Lima sur les changements climatiques ont d'ailleurs souligné tout particulièrement la nécessité de changer de registre en matière d'éducation au développement durable (EDD) pour faire face aux défis du 21^e siècle.

Fait intéressant à souligner, le mot *éducation* n'est cité qu'à 9 reprises dans le projet de stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et, toutes les fois, en tant que secteur d'activités et non en tant que finalité ou objectif à viser. Le mot *école* n'est mentionné à aucun moment, alors que le mot *enseignement* est cité à trois reprises. Heureusement, on y parle de sensibilisation (quatorze fois) et de formation (vingt fois).

Pourtant, l'une des plus importantes réflexions sur l'éducation des dernières années, le rapport de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle (1996), ou rapport Delors, reconnaissait à son tour l'importance de repenser l'ensemble des systèmes éducatifs dans la perspective du développement durable.

Au Québec, ce sont principalement les organismes sans but lucratif et la CSQ qui relèvent le défi d'éduquer les jeunes et les adultes aux enjeux du développement durable. À cette époque, de nombreux groupes environnementaux développent une expertise unique en éducation relative à l'environnement. En 1989, dans la foulée de la publication du rapport *Notre avenir à tous* (rapport Brundtland), la CSQ lance une vaste opération éducative (Ensemble, récupérons notre planète) pour sensibiliser ses membres aux enjeux du développement durable et crée un réseau en environnement qui, quelques années plus tard, deviendra le mouvement des Établissements verts Brundtland.

En juin 1991, l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) organise, en collaboration avec ses organismes membres, notamment la CSQ, le colloque Vers les états généraux de l'éducation et de la formation relative à l'environnement. Ce colloque permet de dresser un premier bilan de la situation et de proposer des pistes pour en favoriser l'essor. Le colloque confirme le dynamisme du mouvement d'éducation relative à l'environnement au Québec.

À cette époque, l'éducation relative à l'environnement fait partie des préoccupations gouvernementales. En effet, dans les années 1980, le gouvernement du Québec avait créé, au sein du ministère de l'Environnement, le Service d'éducation et de formation relatives à l'environnement. Un comité interministériel d'éducation relative à l'environnement avait aussi été mis sur pied, lequel regroupait les ministères de l'Éducation, de l'Environnement, des Ressources naturelles et de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation. Ce comité avait pour mission d'assurer une meilleure coordination des interventions éducatives en matière d'environnement, prioritairement auprès des jeunes d'âge scolaire. À cette fin, il s'intéressait particulièrement à la formation des enseignantes et enseignants et à la production de matériel pédagogique. Ce service et ce comité ont été dissous peu de temps après leur création.

La CSQ et son mouvement des EVB-CSQ joueront un rôle important dans le développement de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable dans les années qui suivront. En 1997, la CSQ et l'AQPERE organisent à Montréal le Forum Planèt'ERE, le premier forum francophone international sur l'éducation relative à l'environnement. L'événement, qui réunit près de 700 personnes d'une trentaine de pays, permet de faire l'état de la situation et d'esquisser les perspectives d'avenir de ce type d'éducation dans les pays ayant le français en partage.

Le Québec apparaît alors sans contredit comme un chef de file de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement à l'échelle internationale. Sous l'impulsion québécoise, des éditions subséquentes au Forum Planèt'ERE auront lieu à Paris (2001), au Burkina Faso (2005), au Cameroun (2010) et au Maroc (2013). Depuis, de nombreux gouvernements des pays francophones (Organisation internationale de la Francophonie [OIF], 2014) ont intégré l'éducation relative à l'environnement et au développement durable à leurs politiques et à leurs lignes directrices, dans les programmes d'études, dans la formation initiale et continue du personnel de l'éducation, tout en soutenant la société civile qui contribue amplement à la production de ressources éducatives. Malheureusement, le Québec n'a pas su profiter de l'élan qu'il avait lui-même créé, et trop peu de recommandations formulées lors des États généraux de 1997 ou lors des rencontres Planèt'ERE ont été prises en compte par le gouvernement québécois.

Malgré cela, la CSQ et son mouvement EVB-CSQ, les organismes sans but lucratif, quelques commissions scolaires et facultés universitaires ont tenu le flambeau, et continuent d'agir et de revendiquer une meilleure place pour l'éducation relative à l'environnement et au développement durable dans les politiques gouvernementales.

Recommandations

- 1. Que le gouvernement fasse de l'éducation la pierre angulaire de toute stratégie de mise en œuvre du développement durable.**
- 2. Que le gouvernement relance le comité interministériel sur l'éducation au développement durable et prévoie des mécanismes favorisant la participation des organismes de la société civile ayant développé une expertise dans le domaine.**

1.2 Éduquer pour un avenir viable

La riche histoire de l'éducation en vue d'un monde meilleur ne s'est pas construite sans de nombreux débats entre ses principaux acteurs. Historiquement, nous sommes passés de l'éducation au milieu naturel, à l'éducation à la conservation, à l'éducation relative à l'environnement, autant d'approches dont s'inspire aujourd'hui l'éducation au développement durable.

La CSQ choisit plutôt le concept d'éducation pour un avenir viable, tel que mis de l'avant lors de la conférence de Thessalonique (UNESCO, 1997) en 1997. Elle se dote, en 1999, d'une plateforme en éducation pour un avenir viable (CSQ, 1999).

L'EAV s'inspire des approches et des pratiques éducatives développées tant en éducation au développement, à la paix, aux droits de la personne, aux relations

interculturelles qu'à l'éducation à la population, à la compréhension internationale et à l'environnement. En ce sens, elle nous paraît plus englobante.

La CSQ souscrit d'ailleurs totalement au principe F tel qu'énoncé au chapitre II, article 6, de la Loi sur le développement durable, qui souligne l'importance de l'éducation, de l'accès à l'information et de la recherche pour la mise en œuvre du développement durable. Il s'agit d'un principe auquel nous nous efforçons de contribuer, en particulier depuis la création du mouvement EVB-CSQ, en 1993.

Forte de l'apport de centaines d'enseignantes et d'enseignants engagés et grâce à ses nombreux partenariats avec des organisations partageant ses valeurs, la CSQ s'investit, depuis plus de 20 ans déjà, dans la recherche et le développement des meilleures pratiques en la matière.

Grâce au mouvement EVB-CSQ et aux organismes œuvrant dans le domaine, ce sont des centaines de milliers de jeunes et d'adultes qui bénéficient chaque année de l'EAV dans le réseau scolaire.

Or, c'est avec des budgets de plus en plus restreints, et une collaboration quasi inexistante avec les ministères concernés que ces acteurs s'acquittent de cette mission et contribuent à la mise en œuvre de certains des principes fondateurs de la Loi sur le développement durable.

De plus, le personnel de l'éducation est à bout de souffle, et c'est trop souvent sur la base du volontariat, avec des ressources plus que limitées, qu'il s'acquitte de cette mission. L'appui gouvernemental permettrait à ces personnes engagées de démultiplier la portée de leurs efforts.

Un soutien gouvernemental est plus nécessaire que jamais afin que la prochaine génération soit en mesure de faire des choix plus compatibles avec les principes du développement durable. Nous croyons que les enjeux de l'heure nécessitent la collaboration du plus grand nombre d'intervenantes et d'intervenants pour y faire face.

Recommandation

3. Qu'une part significative du Fonds vert soit consacrée au financement de l'éducation pour un avenir viable.

1.3 Favoriser l'engagement en faveur de l'écologie, du pacifisme, de la solidarité et de la démocratie

C'est en stimulant l'engagement des jeunes en faveur de causes sociales et environnementales touchant l'une ou l'autre de ces valeurs que s'effectue, au quotidien, le travail des EVB-CSQ. Le mouvement est donc directement en phase

avec le principe E énoncé au chapitre II, article 6, de la Loi sur le développement durable, qui stipule que la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique (Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, s. d.).

En effet, l'engagement et la participation sont essentiels afin d'amorcer la nécessaire transition vers une société plus juste, moins énergivore et plus respectueuse de la capacité de support de notre écosystème global. Le goût de l'engagement citoyen n'est cependant pas inné. Il s'acquiert dès le plus jeune âge, grâce à l'exemple familial ou au contact d'occasions de faire une différence positive sur son entourage. C'est en effet le développement d'un lien affectif avec l'objet de l'engagement qui est tributaire de la persévérance de cet engagement.

Notre expérience nous porte à croire que l'engagement en faveur des causes sociales ou environnementales est un facteur qui permet aussi de prévenir le décrochage scolaire. Selon le Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (2013), le fait de proposer à une ou un jeune des activités qui ont du sens le motivera à s'engager en faveur de sa scolarité. Or, comment mieux répondre à la quête de sens vécue par les adolescentes et adolescents qu'en leur offrant la possibilité de faire une différence positive pour l'environnement et la société ?

En effet, de nombreuses études indiquent que les jeunes qui s'impliquent sont moins susceptibles de développer des comportements à risque pouvant avoir un impact sur leur santé et mener au décrochage scolaire (Centres d'excellence pour le bien-être des enfants, 2003).

Il nous paraît donc important d'insister sur le fait que l'éducation pour un avenir viable doit constituer une partie intégrante du curriculum scolaire et même débiter au préscolaire, afin d'ancrer le goût de l'engagement chez les citoyennes et citoyens de demain.

Dans la stratégie, une seule section concerne plus spécifiquement la formation au développement durable. Il s'agit de l'objectif 2.4, qui vise à développer et à mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable.

Cet objectif nous apparaît intéressant, mais nous nous interrogeons sur la vision restreinte du gouvernement à cet égard. En effet, les explications qui suivent dans le document nous montrent que le gouvernement souhaite encourager avant tout le développement des compétences liées aux filières vertes, au développement durable et le placement de la main-d'œuvre, de même que la promotion de formations universitaires, collégiales, professionnelles et continues en cette matière.

Nous trouvons regrettable que le seul objectif ayant trait à la valorisation des compétences en matière de développement durable en soit un de nature économique. Lorsque le développement durable n'est vu que comme une occasion d'affaires à saisir, un effet de mode, on ne peut pas s'attendre à un réel progrès structurel.

De plus, ce virage ne doit pas se faire au détriment de la formation générale et du développement de l'esprit critique. Le rôle premier de l'éducation n'est pas de répondre aux besoins en main-d'œuvre des entreprises, aussi vertes soient-elles, mais bien de former des citoyennes et citoyens complets, possédant le bagage de connaissances et les habiletés nécessaires pour poser les jalons d'un monde meilleur.

Selon nous, c'est dès le niveau préscolaire que l'on doit commencer à favoriser l'engagement et le passage à l'action. Ce n'est qu'en formant, dès maintenant, une génération de jeunes hautement conscients aux impacts environnementaux de nos choix de société, en donnant aux jeunes des moyens de s'engager pour changer les choses, notamment à travers l'entrepreneuriat collectif et social, pour faire preuve de leadership et pour sortir des sentiers battus que nous arriverons à surmonter, comme société, les défis qui se présentent à nous.

Recommandation

4. Que le gouvernement reconnaisse et appuie le travail réalisé par les acteurs de la société civile et par le personnel de l'éducation en matière d'éducation pour un avenir viable et d'engagement des jeunes.

1.4 Des effets à mesurer et une expertise à partager

Depuis plus de 20 ans, les organismes et le personnel de l'éducation préoccupés par les enjeux liés au développement durable ont développé une expertise unique en EAV, expertise qui demeure cependant mal connue et dont les effets sur les jeunes et les adultes ont peu été mesurés. En effet, trop peu de recherches indépendantes ont été réalisées afin de documenter l'expérience québécoise en EAV, de démontrer la pertinence des actions entreprises et l'effet positif que l'EAV a pu avoir sur le milieu de l'éducation et la société québécoise en général.

Or, toute stratégie de mise en œuvre du développement durable doit s'appuyer sur des données éprouvées si l'on souhaite qu'elle donne les résultats attendus. Notre expérience nous porte à croire qu'éduquer en matière d'avenir viable contribue au développement de compétences, de l'esprit critique et de la citoyenneté, qu'engager les jeunes dans la recherche de solutions aux problèmes rencontrés ou dans des projets d'amélioration de son milieu fait naître l'espoir et le sentiment d'autoefficacité, et qu'il existe un lien direct entre l'engagement des jeunes et leur réussite scolaire. Notre connaissance du milieu scolaire nous permet aussi de

constater qu'il existe de plus en plus de freins qui limitent l'engagement des jeunes en faveur de causes sociales et environnementales. Or, il nous apparaît essentiel de mesurer l'apport de l'EAV dans la formation des jeunes et des adultes, et de mettre en œuvre les ressources nécessaires pour favoriser l'engagement concret des jeunes en matière de développement durable.

Soulignons que cet engagement doit débuter dès le jeune âge, surtout dans un contexte où les enfants sont de plus en plus confrontés au phénomène de « décrochage nature ». Outre les impacts négatifs que l'absence de lien avec la nature peut avoir sur la santé et le bien-être des jeunes, et aussi des adultes, le manque de contact avec la nature pourrait nuire à la compréhension des grands enjeux écologiques, ainsi qu'au développement et à la consolidation de comportements pro-environnementaux (Fondation David Suzuki, 2012). Plus d'une centaine d'organismes québécois ont d'ailleurs signé un appel à l'engagement pour favoriser le contact des jeunes Québécoises et Québécois avec la nature (AQPERE, 2010).

Rappelons que l'expertise en EAV développée au fil des ans s'est bâtie surtout grâce au travail acharné des acteurs de la société civile. Ce travail a été réalisé avec des moyens souvent dérisoires, à des coûts bien en deçà de leur valeur réelle. Ces organismes méritent pleinement d'être appuyés si l'on souhaite conserver et accroître cette expertise unique. De plus, il nous paraît essentiel que les principaux acteurs de l'EAV soient associés aux réflexions et aux travaux des tables de concertation et des groupes de travail qui appuieront la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de développement durable.

Recommandations

- 5. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soutienne la recherche permettant d'identifier les pratiques les plus pertinentes, d'évaluer les conditions d'application ainsi que les effets de l'éducation pour un avenir viable.**
- 6. Que le gouvernement associe les principaux acteurs œuvrant en matière d'éducation pour un avenir viable aux différentes tables de concertation et aux groupes de travail portant sur cette question.**

1.5 Consommation, santé et développement durable

Nous considérons important de nous attarder aux objectifs 2.5 et 5.1 de la stratégie proposée, qui nous semblent liés, puisqu'ils visent respectivement à aider les consommatrices et consommateurs à faire des choix responsables et à adopter de saines habitudes de vie.

Pour faire des choix responsables, que ce soit en matière de consommation ou d'habitudes de vie, encore faut-il avoir, à la base, une bonne compréhension des raisons qui doivent nous pousser à le faire. Il faut aussi être en mesure de déterminer ce qui est un bon choix et ce qui est un mauvais choix.

Bien que ce soit un élément incontournable, tant en matière de santé que de protection de l'environnement, l'adoption de saines habitudes de vie et de consommation n'est pas chose facile. Changer une habitude bien ancrée nécessite des efforts soutenus et une volonté de fer.

Cela est d'autant plus difficile que nos enfants sont exposés à une multitude de publicités qui les incitent à surconsommer. L'impact néfaste de la surconsommation sur l'environnement et la société n'est plus à démontrer. La publicité participe au problème, et non à la solution.

Dans ce contexte, l'EAV peut contribuer à développer chez les jeunes l'esprit critique à l'égard de la consommation et le sens de l'engagement nécessaire au développement de bonnes habitudes. Notre empreinte écologique est intimement liée à nos choix de consommation et à nos habitudes de vie. L'EAV nous paraît donc fondamentale pour corriger ces aspects, et opérer, comme société, la transition qui s'impose vers un monde plus juste et écologiquement viable.

Pour amener les jeunes à faire la différence entre leurs besoins et leurs désirs, et à mesurer l'impact de leurs choix de consommation, l'EAV doit impérativement être intégrée au curriculum scolaire.

Bien qu'il existe au sein des domaines généraux de formation du Programme de formation de l'école québécoise un domaine qui associe environnement et consommation, cet enjeu ne trouve pas un écho suffisant dans les programmes disciplinaires.

Recommandation

7. Que les principes de l'éducation pour un avenir viable soient davantage intégrés dans les orientations ministérielles et dans le Programme de formation de l'école québécoise du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1.6 S'inscrire dans un mouvement international

Nous souhaitons nous attarder à l'objectif 1.6 de la stratégie, qui invite le gouvernement à coopérer sur les plans national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie.

La décennie dédiée à l'EDD s'est terminée par la Conférence mondiale sur l'éducation au développement durable, à Aichi-Nagoya au Japon, du 10 au 12 novembre 2014. Signe que nul n'est prophète en son pays, la secrétaire générale de l'UNESCO a souligné, dans son discours d'ouverture, l'apport des milliers d'écoles vertes au Canada en matière d'EAV, une référence implicite au mouvement EVB-CSQ.

Les enjeux clés qui ont été soulevés lors de cette conférence sont directement liés aux valeurs défendues par les EVB-CSQ depuis plus de 20 ans, ce qui en renforce la pertinence. Selon les grandes instances internationales, il n'y a pas de viabilité possible sans reconnaissance de l'importance de l'éducation au développement durable.

La conférence a donné lieu à une déclaration commune, la Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'éducation au développement durable (UNESCO, 2014), qui appelle les gouvernements à mener une action urgente pour renforcer davantage et faire changer d'échelle l'EDD, afin de permettre aux générations présentes de répondre à leurs besoins tout en permettant aux générations futures de répondre aux leurs, avec une approche équilibrée et intégrée en ce qui concerne les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

Il est à noter que, même si le Québec dispose, depuis 2006, d'un siège à l'UNESCO, aucune personne représentante du gouvernement québécois n'était présente à cette importante conférence, alors que de nombreux acteurs de la société civile du Québec ont jugé important d'y participer.

La Conférence sur les changements climatiques qui a eu lieu à Lima, en décembre 2014, arrive au même constat que la déclaration d'Aichi-Nagoya, et souligne le rôle clé de l'EDD pour former les futurs écocitoyens et écocitoyennes.

Le gouvernement du Québec aurait intérêt à s'inspirer des initiatives des pays de la Francophonie et des recommandations déposées par l'Organisation internationale de la Francophonie (2014) lors de la Conférence mondiale sur l'éducation au développement durable d'Aichi-Nagoya. L'OIF propose notamment l'adoption d'une charte francophone de l'éducation au développement qui pourrait favoriser le partage de l'expertise et la collaboration entre les pays membres. Selon nous, le gouvernement du Québec devrait saisir cette occasion de collaboration.

De nombreux pays ont d'ores et déjà compris le rôle fondamental de l'éducation pour atteindre leurs objectifs de développement durable. En France, l'éducation est un volet essentiel de la stratégie nationale de transition écologique pour un développement durable. L'EDD fait partie intégrante de la formation initiale des élèves, dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires (France, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

2015). La France s'est aussi dotée d'un observatoire national de l'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) et élabore présentement une charte nationale sur l'EEDD.

En Suisse, un comité interministériel a élaboré une stratégie nationale d'éducation pour un développement durable qui fixe des orientations et propose des outils pour intégrer l'EDD à tous les niveaux du système éducatif (Luxembourg, ministère de l'éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 2014). Le Luxembourg a adopté, de son côté, une stratégie nationale d'éducation pour un développement durable (Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, 2011) dans le cadre de la Décennie pour l'éducation au développement durable (2005-2014). Le bilan de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable des pays francophones présente de nombreux exemples d'intégration de l'EDD dans les stratégies nationales de développement durable.

Dans le même sens, certains pays ont développé au fil du temps des initiatives tout aussi intéressantes, mais plus décentralisées, en matière d'EAV et d'EDD. Citons notamment le projet Australian Sustainable Schools Initiative (AuSSI), grâce auquel les écoles qui entreprennent des actions en lien avec le développement durable sont soutenues par le gouvernement.

Selon l'École nationale d'administration publique (ENAP), le Québec a tous les atouts en main pour mettre en œuvre des politiques visant à faire progresser l'EDD, puisqu'il possède la compétence exclusive en matière d'éducation (Gagnon, 2012).

Le gouvernement du Québec semble s'investir assez peu en matière d'EAV et ne saisit pas, à l'heure actuelle, toutes les occasions de coopération à l'international pour en assurer le nécessaire déploiement. Selon nous, le gouvernement du Québec peut et doit collaborer davantage pour améliorer ses pratiques, notamment en matière d'EAV.

Recommandation

- 8. Que le gouvernement du Québec s'inspire des meilleures pratiques mises en place à l'échelle internationale en matière d'éducation pour un avenir viable et d'éducation au développement durable, et utilise tous les leviers dont il dispose pour accroître sa collaboration en la matière.**

Partie 2

Cohérence et transversalité

Comme l'écrivait le commissaire au développement durable, monsieur Jean Cinq-Mars, dans son rapport publié au printemps 2014 :

Il importe de créer une structure de gouvernance forte et transversale, qui soit dirigée par un organe proche du pouvoir et qui soit en mesure d'influencer tant le gouvernement, le secteur privé que la société civile.

[...]

La prise en compte des principes [du développement durable] ne doit pas être considérée comme une simple formalité à accomplir ou comme une série de documents à remplir mécaniquement (Vérificateur général du Québec, 2014).

La plupart des orientations présentées dans le document de référence sont des pas dans la bonne direction. L'objectif 3.1, en particulier, nous semble fort louable, mais nous nous interrogeons sur la façon dont le gouvernement le mettra en œuvre. Celui-ci invite le gouvernement à gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et à maintenir la biodiversité de façon efficiente et concertée.

Notre analyse des choix faits par le gouvernement, corroborés par le dernier rapport du commissaire au développement durable, nous porte à croire qu'au-delà des principes, le développement durable n'est pas un enjeu prioritaire du gouvernement.

Or, l'heure n'est plus aux mesures cosmétiques. La situation écologique mondiale nécessite un réel changement de cap en matière économique, en particulier dans le secteur des ressources naturelles.

Le refus de prendre acte de la nouvelle donne écologique et de modifier en profondeur les façons de faire, le fait de miser encore et toujours sur le profit maximal à court terme avant tout, constitue une fuite en avant insoutenable à long terme.

Faute de faire dès maintenant les choix qui s'imposent, le gouvernement renonce à toute possibilité d'effectuer une transition en douceur. Autrement dit, plus nous attendons, plus le choc sera brutal.

Selon nous, c'est au MDDELCC qu'il échoit de prendre les mesures nécessaires pour faire appliquer les lois et les règlements qui découlent de sa mission. Malheureusement, disposant de moins de 1 % du budget du Québec, voyant son financement se réduire comme une peau de chagrin et l'expertise le quitter en

conséquence, le MDDELCC n'est actuellement pas en position de réaliser son mandat. Un redressement s'impose, selon nous.

Recommandation

9. Que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit doté des ressources financières adéquates pour remplir son mandat et faire respecter les lois et les règlements en matière d'environnement et de développement durable.

2.1 Stratégie minière et développement durable

Les principes du développement durable ne sont pas réellement pris en compte dans les plans d'action de développement durable des entités assujetties à la Loi sur le développement durable. La dernière stratégie est donc, pratiquement, restée lettre morte, selon le commissaire au développement durable. Voici quelques extraits de son rapport :

Les entités ont adopté des plans d'action qui cadraient avec leurs activités traditionnelles et qui n'exigeaient que très peu de changements dans leurs façons de faire. Leur démarche ne contribue donc pas à un développement plus durable. De plus, il existait un grand déséquilibre dans l'appropriation par les entités des objectifs énoncés dans la stratégie. Certains d'entre eux, qui se rapportent aux défis gouvernementaux parmi les plus importants à relever, sont souvent ignorés dans les plans d'action.

[...]

Cette stratégie est demeurée un document d'orientation. Elle ne permet pas de cibler les résultats attendus ni de vérifier la performance du gouvernement à son égard au fil des ans. Elle n'a pas permis de faire des choix essentiels à l'orientation du développement de la société pour les prochaines années et de centrer les actions des entités sur les priorités ainsi établies (Vérificateur général du Québec, 2014).

En tant que membre de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, nous avons pu participer aux travaux visant l'élaboration de la future stratégie minière du Québec. Nous regrettons le peu de place accordé au développement durable dans les versions préliminaires de la stratégie et la compréhension étriquée de ses principes qui y est démontrée.

Nous souhaitons vivement que le nécessaire équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale que le développement durable prescrit soit respecté. Actuellement, il s'agit avant tout d'une stratégie économique, à laquelle on a greffé un petit bloc présentant quelques mesures de mitigation des

impacts environnementaux et soulignant l'importance d'avoir une stratégie de communication étoffée pour « obtenir l'acceptabilité sociale », ou ne devrions-nous pas plutôt dire fabriquer le consentement.

Même d'un point de vue économique, ces choix ne sont pas sans conséquence, comme l'indique le commissaire au développement durable :

Le manque de rigueur dans l'application de la réglementation environnementale est un autre facteur qui peut engendrer des coûts importants, et ce, même après plusieurs années. Un passif additionnel de 3,17 milliards de dollars apparaît maintenant aux états financiers du gouvernement du Québec. Ce passif est une estimation des coûts de décontamination des terrains contaminés et de sites miniers abandonnés qui appartiennent au Québec. Auparavant, ces coûts de décontamination n'apparaissaient pas à la dette de la province.

[...]

Alors que le Québec fait face à d'importants défis budgétaires, il serait prudent de ne pas mettre de côté les principes de développement durable pour ne retenir que l'objectif lié au développement économique (Vérificateur général du Québec, 2014).

Le développement durable doit être une dimension transversale de toute stratégie publique, notamment en ce qui a trait à l'extraction des ressources minières. Cela signifie que les dimensions sociale et environnementale doivent avoir un poids aussi important que la dimension économique lors de la prise de décisions.

Recommandation

10. Que le développement durable soit transversal dans toute stratégie liée à la gestion, à l'extraction et à la transformation des ressources naturelles.

2.2 Pour une politique énergétique respectant les principes du développement durable

Le gouvernement a lancé récemment des consultations en vue d'établir la nouvelle stratégie énergétique du Québec, malgré le fait que la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, mise en place par le gouvernement précédent, ait fait un travail monstre et rassemblé dans un rapport très complet, rendu public en janvier 2014, les commentaires des quelque 800 personnes entendues lors des consultations publiques. L'élément clé de ce rapport était le suivant :

[...] le principal défi énergétique du Québec n'est plus d'assurer la sécurité d'approvisionnement. Notre société doit plutôt résolument mettre le cap sur la réduction de la consommation d'hydrocarbures fossiles et sur une utilisation optimale des différentes formes d'énergies afin d'en maximiser

les avantages économiques pour la population, les entreprises et les régions, dans le respect des principes du développement durable (p. 7).

Le gouvernement ne semble pas à l'aise avec les conclusions de la Commission, notamment la position sur les hydrocarbures présentée dans ce rapport. Cela est compréhensible, sachant que le premier ministre s'est dit favorable à l'exploitation et au transport des hydrocarbures en sol québécois, et ce, avant même que les évaluations environnementales stratégiques n'aient été lancées (Radio-Canada, 2014).

Or, le seul moyen d'exploiter les hydrocarbures dans le respect des principes du développement durable, c'est de ne les extraire qu'avec la plus grande parcimonie, et dans l'unique but de faciliter la transition vers une société sans pétrole.

Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'encourager le gouvernement à prendre acte de l'orientation 8 de la stratégie de développement durable proposée. Elle l'encourage à favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Selon nous, le gouvernement possède toutes les informations en main pour établir une politique énergétique ayant pour trame de fond le développement durable et axée avant tout sur la réduction de la consommation, comme il est recommandé par le rapport *Maîtriser notre avenir énergétique* présenté par la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec.

Recommandation

11. Que la future politique énergétique du Québec prenne en compte les principes du développement durable et soit axée sur la réduction de la consommation énergétique.

2.3 Politiques d'austérité et développement durable

Il nous paraît important de souligner que, dans le contexte actuel, marqué par des politiques d'austérité sans précédent, l'orientation 4 du projet de stratégie, qui invite à favoriser l'inclusion sociale, et à réduire les inégalités sociales et économiques, nous paraît paradoxale.

Cet objectif est fort louable. Cependant, les choix gouvernementaux actuels ont l'effet inverse. Les coupes et les compressions massives dans le financement des services publics, et l'augmentation des tarifs, tous azimuts, accroissent les inégalités et l'exclusion sociales.

En raison de sa politique du déficit zéro à tout prix (et le plus rapidement possible), le gouvernement risque de creuser encore davantage le fossé grandissant entre les riches et les pauvres. Il s'agit pourtant d'un sujet de la plus haute importance, même du strict point de vue de l'économie néolibérale, car le creusement des inégalités nuit à la croissance, selon l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) (2014).

OXFAM International (2015a) vient d'ailleurs tout juste de publier un rapport qui a fait grand bruit, dans lequel nous apprenons en outre que la concentration de la richesse est telle que 85 milliardaires possèdent autant que la moitié de la population mondiale, et que cette concentration va en s'accroissant. Signe des temps s'il en est un, à la suite de la publication de ce rapport, la directrice générale d'Oxfam International, Winnie Byanyima, a été invitée à coprésider le Forum économique mondial à Davos, en Suisse (OXFAM International, 2015b).

S'il souhaite sérieusement lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion sociale, le gouvernement devrait cesser de s'acharner à démanteler le modèle québécois en réduisant les dépenses (qui sont en fait des investissements). Il devrait aussi renoncer à appauvrir encore davantage les plus pauvres de notre société en ne procédant pas aux coupes à l'aide sociale annoncées récemment (CSQ, 2015).

Lorsque l'on affaiblit le filet de sécurité sociale et que l'on augmente la précarité, les gens sont de moins en moins aptes à faire des choix en phase avec les principes du développement durable. Ils sont aussi plus enclins à accepter des solutions extrêmes pour améliorer leur revenu.

Comme bon nombre d'acteurs de la société civile le réclament, dont la CSQ, le gouvernement devrait plutôt s'intéresser à la colonne des revenus et s'attaquer sérieusement, notamment, à l'évasion fiscale et à l'évitement fiscal, qui privent l'État de plusieurs dizaines de milliards de dollars de recettes.

Conclusion

Les changements climatiques, la perte de biodiversité et les inégalités sans cesse croissantes menacent l'équilibre de nos sociétés, et jusqu'à la survie de l'espèce humaine. Si la tendance actuelle se maintient, les pires scénarios pourraient s'appliquer, nous rappelle le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans son dernier rapport (2014). Les inégalités sociales se creusent toujours davantage et réduisent de plus en plus de gens à l'extrême pauvreté, même dans nos sociétés industrialisées.

Dans ce contexte, il n'est plus possible de s'en remettre strictement aux mesures volontaires pour tenter de corriger le tir. Un réel changement de paradigme s'impose, et ce, dans plusieurs sphères de nos sociétés contemporaines.

Il faut faire du développement durable la clé de voûte de toutes les politiques gouvernementales. Cela signifie qu'il faut les concevoir en respectant le nécessaire équilibre entre la viabilité économique à long terme, la capacité des écosystèmes d'accueillir nos actions et l'avancement social qu'elles engendrent, notamment en matière de réduction des inégalités. Bien que non négligeable, la sphère économique doit cesser d'avoir préséance sur les deux autres composantes du développement durable. Une réelle volonté politique est nécessaire pour opérer le changement de cap qui s'impose.

Notre meilleure chance de progrès réside cependant dans l'arrivée d'une nouvelle génération de citoyennes et citoyens conscientisés aux enjeux sociaux et environnementaux, capables d'esprit critique, ayant développé le goût de l'engagement et n'hésitant pas à sortir des sentiers battus pour proposer des solutions innovantes aux défis importants auxquels nous faisons face comme humanité.

Seules une réelle prise en compte de l'importance de l'EAV et son implantation dans l'ensemble du cursus scolaire peuvent permettre à la jeunesse de développer les connaissances, les habiletés et la motivation essentielles pour faire de la société du 21^e siècle un endroit où il fait bon vivre pour toutes et tous.

Sommaire des recommandations

1. Que le gouvernement fasse de l'éducation la pierre angulaire de toute stratégie de mise en œuvre du développement durable.
2. Que le gouvernement relance le comité interministériel sur l'éducation au développement durable et prévoie des mécanismes favorisant la participation des organismes de la société civile ayant développé une expertise dans le domaine.
3. Qu'une part significative du Fonds vert soit consacrée au financement de l'éducation pour un avenir viable.
4. Que le gouvernement reconnaisse et appuie le travail réalisé par les acteurs de la société civile et par le personnel de l'éducation en matière d'éducation pour un avenir viable et d'engagement des jeunes.
5. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du sport soutienne la recherche permettant d'identifier les pratiques les plus pertinentes, d'évaluer les conditions d'application ainsi que les effets de l'éducation pour un avenir viable.
6. Que le gouvernement associe les principaux acteurs œuvrant en matière d'éducation pour un avenir viable aux différentes tables de concertation et aux groupes de travail portant sur cette question.
7. Que les principes de l'éducation pour un avenir viable soient davantage intégrés dans les orientations ministérielles et dans le Programme de formation de l'école québécoise du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
8. Que le gouvernement du Québec s'inspire des meilleures pratiques mises en place à l'échelle internationale en matière d'éducation pour un avenir viable et d'éducation au développement durable, et utilise tous les leviers dont il dispose pour accroître sa collaboration en la matière.
9. Que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit doté des ressources financières adéquates pour remplir son mandat et faire respecter les lois et les règlements en matière d'environnement et de développement durable.
10. Que le développement durable soit transversal dans toute stratégie liée à la gestion, à l'extraction et à la transformation des ressources naturelles.
11. Que la future politique énergétique du Québec prenne en compte les principes du développement durable et soit axée sur la réduction de la consommation énergétique.

Bibliographie

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT (2010). *Appel à l'engagement pour favoriser le contact des jeunes Québécois avec la nature*, www.aqpere.qc.ca/ERE/colloque_biodiversite_2010/Appel.htm.

CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (1999). *Éduquer et agir pour un avenir viable*, 9 p., www.evb.lacsq.org/documents/education-pour-un-avenir-viable/?eID=dam_frontend_push&docID=54437.

CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2015). *Frapper les plus démunis... encore une fois !*, www.lacsq.org/actualites/toutes-les-actualites/nouvelle/news/frapper-les-plus-demunis-encore-une-fois/.

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION SUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE (2013). *Intervenir auprès des élèves à risque de décrochage scolaire au secondaire en classe ordinaire*, 8 p., crites.ulaval.ca/sites/crites/files/roles/membre-crites/brochuredecrochagewebpetit.pdf.

CENTRES D'EXCELLENCE POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS (2003). *L'engagement des jeunes et les effets sur la santé : existe-t-il un rapport entre les deux ?*, 24 p., www.engagementcentre.ca/files/litreview1_web_f.pdf.

COMMISSION INTERNATIONALE SUR L'ÉDUCATION POUR LE VINGT ET UNIÈME SIÈCLE (1996). *L'éducation : un trésor est caché dedans*, UNESCO, p. iv, unesdoc.unesco.org/images/0011/001159/115930f.pdf.

COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC (2014). *Maîtriser notre avenir énergétique pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous*, Québec, Ministère des Ressources naturelles, 310 p., www.ledevoir.com/documents/pdf/commissionenjeuxenergetiques2014.pdf.

FONDATION DAVID SUZUKI (2012). *Projet nature, rapport final*, 66 p., www.davidsuzuki.org/fr/publications/telechargements/2012/Projet%20Nature%20Rapport%20final.pdf.

FRANCE, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). *De la maternelle au baccalauréat – L'éducation au développement durable*, www.education.gouv.fr/cid205/l-education-au-developpement-durable.html.

GAGNON, Jacinthe. (2012). *Éducation et développement durable : définir les assises d'une réflexion*, Rapport évolutif. Analyse des impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec ; Rapport 12, ENAP, 19 p., www.enap.ca/cerberus/files/nouvelles/documents/LEPPM/Rapport_12_%C3%A9ducation_final_WEB.pdf.

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2011). *Apprendre le développement durable - agir pour l'avenir, Stratégie nationale d'éducation pour un développement durable*, 52 p., www.men.public.lu/catalogue-publications/themes-pedagogiques/education-developpement-durable/apprendre-developpement-durable/fr.pdf.

GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (2014). www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml.

LUXEMBOURG, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (2014). *Éducation au développement durable*, www.men.public.lu/fr/systeme-educatif/themes-pedagogiques/education-developpement-durable/index.html.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2014). *Focus inégalités et croissance*, 4 p., www.oecd.org/fr/els/soc/Focus-Inegalites-et-croissance-2014.pdf.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (s. d.). *Développement durable, Agenda 21, chapitre 36*, www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action36.htm.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (2014). *Décennie pour l'éducation en vue du développement durable - Bilan des pays francophones*, 122 p., www.confemen.org/wp-content/uploads/2015/01/Bilan-DEDD_version-franc%CC%A7aise-pour-imp.pdf.

OXFAM INTERNATIONAL (2015a). *Forum économique mondial 2015, c'est quoi ?*, www.oxfam.org/fr/campagnes/forum-economique-mondial-2015.

OXFAM INTERNATIONAL (2015b). *Insatiable richesse : toujours plus pour ceux qui ont déjà tout*, www.oxfam.org/fr/rapports/insatiable-richeesse-toujours-plus-pour-ceux-qui-ont-deja-tout.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (s. d.). « Les principes », *Loi sur le développement durable*, chapitre II, article 6, 2 p. www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf

RADIO-CANADA (2014). *Il y aura du carottage sur l'île d'Anticosti cet été*, quebec.huffingtonpost.ca/2014/05/30/exploration-petroliere-quebec-plq_n_5417707.html.

UNESCO (1997). *Éduquer pour un avenir viable : une vision transdisciplinaire pour l'action concertée*, conférence de Thessalonique, 51 p., unesdoc.unesco.org/images/0011/001106/110686F.pdf.

UNESCO (2014). *Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'éducation au développement durable*, 2 p., www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ERI/pdf/Declaration_Aichi-Nagoya_FR.pdf.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (2014). *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015, Rapport du commissaire au développement durable*, 130 p., www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2014-2015-CDD/fr_Rapport2014-2015-CDD.pdf.

